



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la mer

Mission Performance et Pilotage des Moyens

Décision n° 74/2024

fixant, au titre de l'année 2024, la liste des candidats admis dans le cadre du recrutement sans concours de syndics des gens de mer spécialité « navigation et sécurité » ouvert à la Direction de la mer de la Martinique.

Le Directeur de la mer de la Martinique ;

Vu le décret n°2000-572 du 26 juin 2000 portant statut particulier du corps des syndics des gens de mer ;

Vu l'arrêté du 13 février 2024 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2024 d'un recrutement sans concours de syndics des gens de mer. ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2024 portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des syndics des gens de mer par la Direction de la mer de la Martinique ;

Vu l'avis de recrutement au titre de l'année 2024 de syndics des gens de mer ;

Vu le compte rendu du comité de sélection réuni le jeudi 20 juin 2024,

Décide:

Article unique :

Les candidats dont les noms figurent ci-dessous sont déclarés admis au recrutement sans concours de syndics des gens de mer, spécialité « navigation et sécurité » ouvert par arrêté susvisé, et classés par ordre de mérite en fonction des points obtenus :

Liste principale :

- rang 1 : JOUAN Jennifer

Liste complémentaire :

- rang 1 : REGIS Wendy ;
- rang 2 : DEREGNAUCOURT Ludovic ;
- rang 3 : PHILIAS Mathieu ;

Fait à Fort de France, le 21 juin 2024

Xavier NICOLAS

Directeur de la Mer